# Webconférences : santé-environnement et transition écologique des territoires

26 janvier 2018

alterre bourgogne franche-comté

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie DIRECTION RÉGIONALE Bourgogne Franche-Comté

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

# Alterre : ce qu'il faut en savoir

Association loi 1901, l'agence a pour objectifs :
Améliorer la **connaissance**
Construire une **culture commune**
Favoriser l**a mise en pratique du développement durable**
Repérer les **enjeux de demain**

Domaines de compétences sont l'**observation**, l'**animation de réseaux et la coordination d'acteurs**, l'**appui méthodologique** à l'élaboration de politiques locales et régionales, l'**EEDD**, et l'**information-sensibilisation**.

Alterre intervient dans de nombreux domaines tels que la biodiversité, les déchets, l'énergie, le climat, l'écologie territoriale, l'eau, la SE et les démarches territoriales de DD en croisant, autant que possible, les aspects sociaux et économiques avec les aspects environnementaux.

alterre bourgogne franche-comté

Une agence du

RARE
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Un **public varié**, principalement les collectivités territoriales, associations, organisations socioprofessionnelles, administrations et professionnels de la formation, auprès duquel elle joue un rôle de **plateforme de dialogue et de partage d'expériences**.

**Centre de ressources**, conférences…

# Historique de la SE à Alterre

**1998 :** attente exprimée lors de la conférence régionale de santé consacré aux inégalités des bourguignons face à certains indicateurs environnementaux

2001

2010

Implication rédaction PRSE2

2012

2012-2013

Création d'ESET

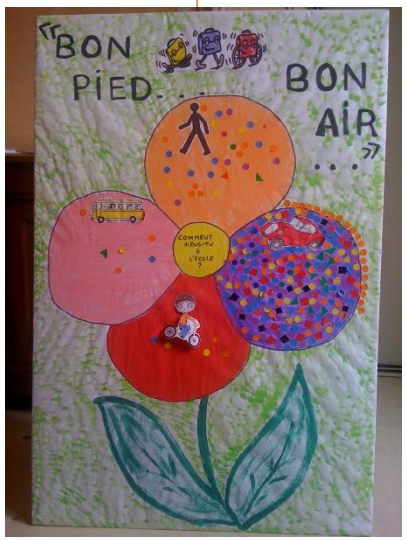


2015

Implication rédaction diagnostic préparatoire au PRSE3

2016-2017

- Stage SE et Territoires durables
- Thématique SE dans le réseau territoires durables
- Pilotage de l'axe 5 du PRSE3
- Réalisation de films de sensibilisation
- Argumentaire SE
- Publication repères SE-Unis pour la vie

2018

- AAP approches intégrées SE et DD dans les territoires
- Café-croissant env spécial SE

# SE de quoi parle t'on ?

- Origine du concept : 400 ans avant JC par Hippocrate

*« Pour approfondir la médecine, il faut considérer d'abords les saisons, connaître la qualité des eaux, des vents, étudier les divers états du sol et le genre de vie des habitants »*

- Expression « santé environnement » très récente : fin 20ème
- Définition OMS conférence d'Helsinki 1994

*« la SE comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. »*

- Apparition fin 20ème de la notion de déterminant de santé

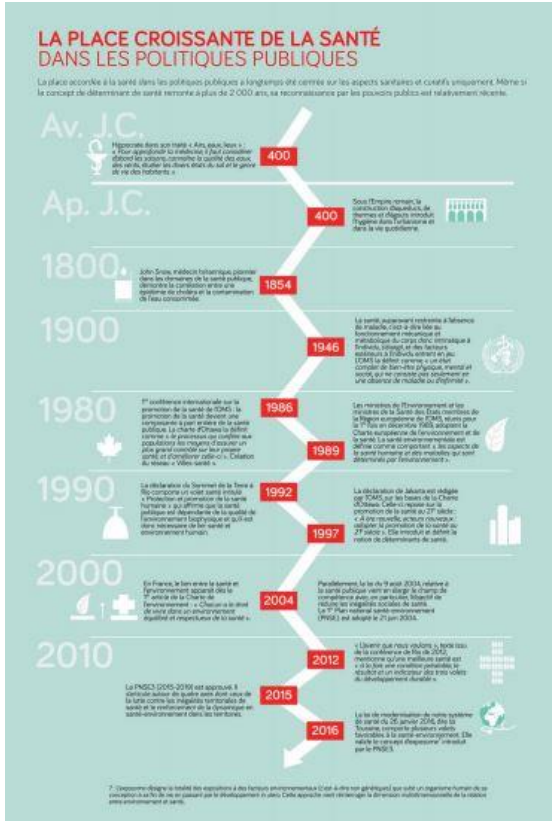


alterre
bourgogne
franche-comté

« On estime que dans la détermination de la santé, les conditions socio-économiques interviennent pour environ 55%, les facteurs environnementaux pour 25%, le système sanitaire pour 15% et le patrimoine génétique pour 5% ».

***Projets territoriaux de DD et A21, MEDD,2006.***

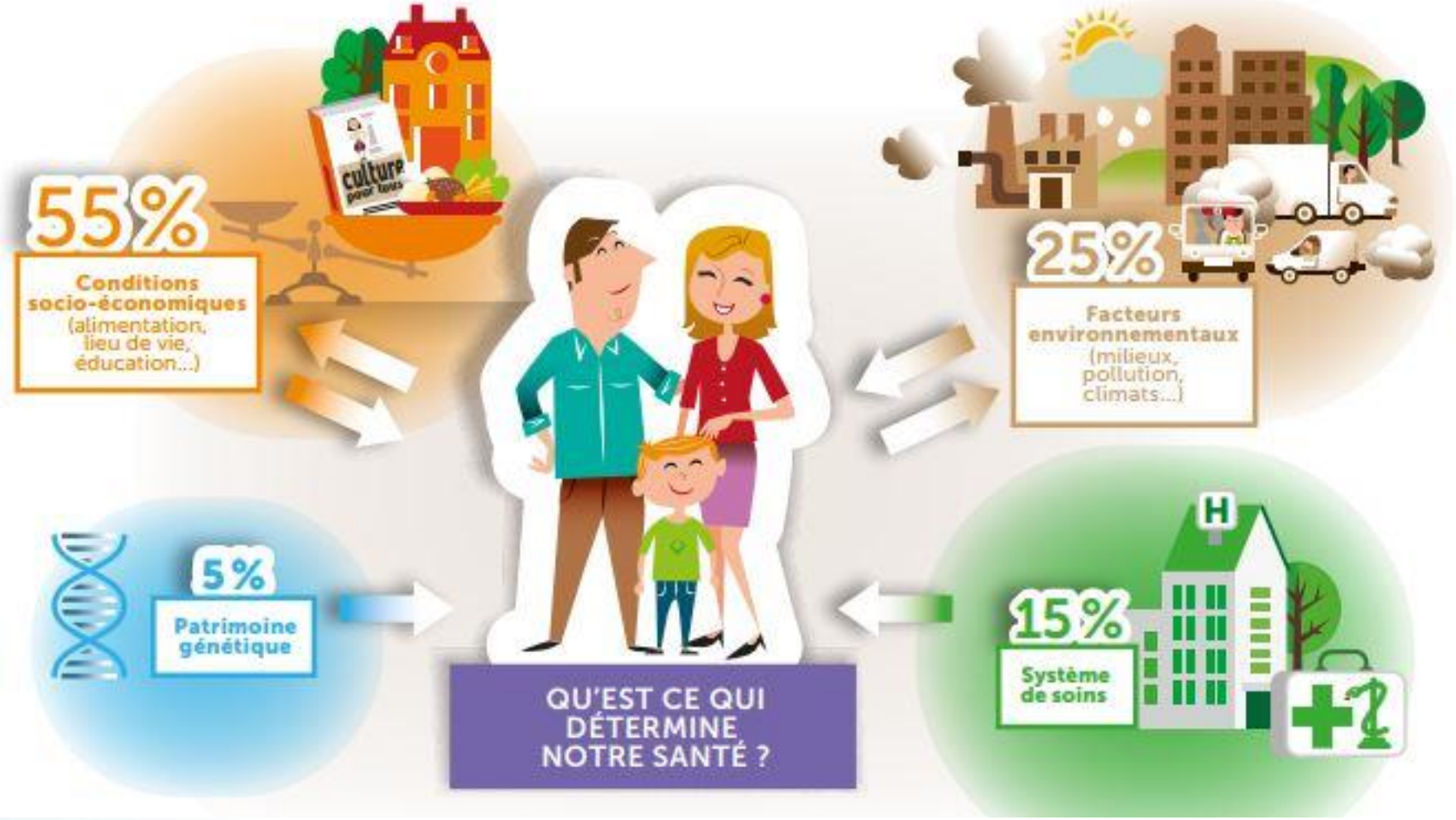


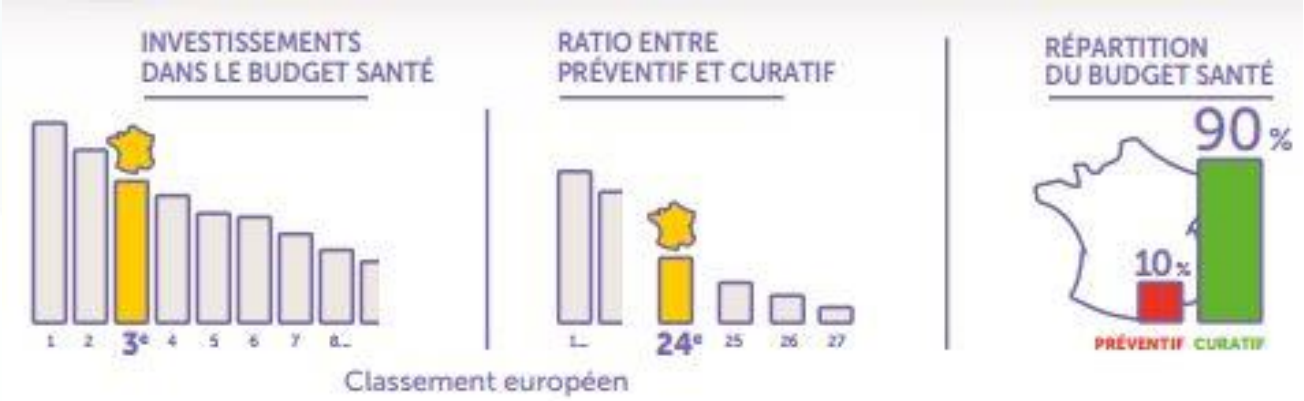


alterre
bourgogne
franche-comté

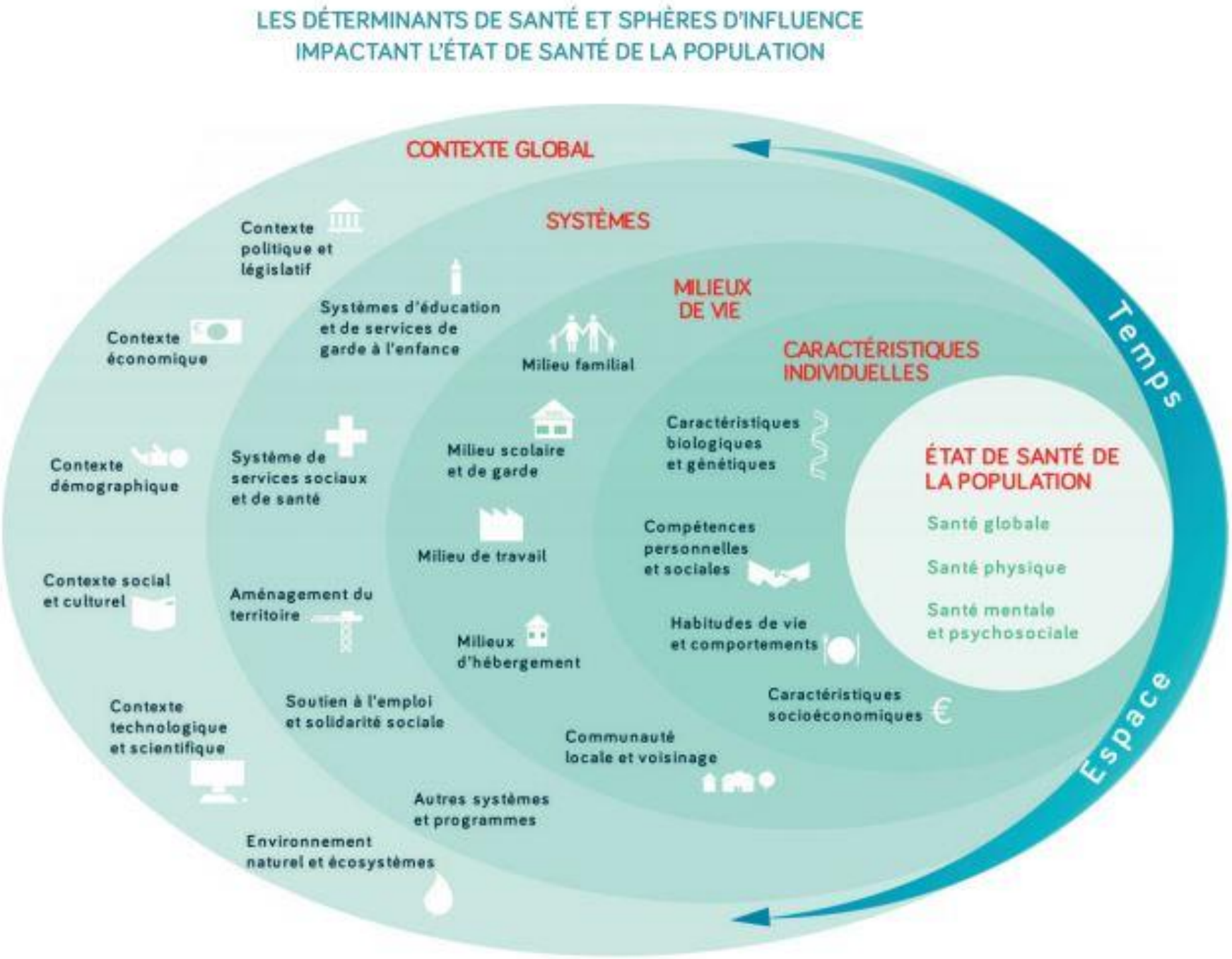


**Exposome :**
Totalité des expositions à des facteurs environnementaux (cad non génétiques) que subit un organisme humain de sa conception à sa fin de vie, en passant par le développement in-utero.

# Rapprochement des politiques Santé et DD

**1946**

**Santé :** absence de maladie => « un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (OMS)

**1986**

**Promotion de la santé :** 1ere conférence internationale de promotion de la santé.
- Charte d'Ottawa : « Processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci.
- Création du réseau « villes-santé »

**1989**

**Réunion des ministres européens** de l'environnement et de la santé.
- Charte européenne de l'environnement et de la santé
- SE : les aspects de la santé humaine et des maladies qui sont déterminés par l'environnement.

**1992**

**Sommet de la Terre Rio :**
1 volet santé « Protection et promotion de la santé humaine » qui affirme que la santé publique est dépendante de la qualité de l'environnement biophysique et qu'il est donc nécessaire de lier santé et environnement humain

**1997**

**Déclaration de Jakarta :** Introduction et définition de la notion de déterminants de santé

**2004**

**France – le lien Santé et Env apparait dans le 1er article de la charte de l'environnement :** « Chacun à le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé »

**2012**

**Sommet de la Terre Rio :** Texte issu de la conférence mentionne qu'une meilleure santé est « à la fois une condition préalable et un indicateur des 3 volets du DD »

**2015**

**Des OMD au ODD :**
**17 indicateurs u**niversels, inclusifs et interconnectés.
ODD 3 : santé et bien-être

**2016**

**Déclaration de Shanghaï :** Dans la continuité des ODD, cette nouvelle déclaration reconnaît que la santé et le bien-être sont essentiels au développement durable

# Les Objectifs de développement durable

*La convergence de deux agendas*

Rio 1992 Johannesburg 2002 Rio+20

**Les sommets de la Terre**

2000 - 2015

**Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**

2015 - 2030

**Agenda 2030 et Objectifs de développement durable (ODD)**

Adoption lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable le 25 septembre 2015

alterre bourgogne franche-comté

**La roue du développement de l'ODD n°3**

Tous les ODD ont une composante sanitaire ou contribueront à améliorer la santé mondiale

## Nous allons promouvoir la santé en agissant sur l'ensemble des ODD

Pour permettre à tous de vivre en bonne santé et améliorer le bien-être de tous à tout âge, il est indispensable de ***promouvoir la santé dans tous les ODD et*** de mobiliser l'ensemble de la société dans le processus de développement sanitaire. Les stratégies transformatrices, pratiques, très efficaces et fondées sur l'expérience qui ont été élaborées dans le sillage de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé nous servent de boussole. Nous confirmons qu'elles demeurent pertinentes. Ainsi, il faut agir de façon résolue sur l'ensemble des déterminants de la santé, permettre aux gens de prendre en main leur santé et veiller à ce que les systèmes de santé soient centrés sur la personne.

alterre bourgogne franche-comté

**La Déclaration de Shanghaï (2016) repose sur 14 engagements pour la promotion de la santé** répartis en fonction des priorités suivantes : *La bonne gouvernance est cruciale pour la santé - Les villes et les communautés sont des contextes déterminants pour la santé - L'éducation sanitaire favorise et stimule l'équité*

## Les villes et les communautés sont des contextes déterminants pour la santé

La santé est le produit de la vie quotidienne. Elle est déterminée par les quartiers et les communautés où les gens vivent, s'aiment, travaillent, font leurs achats et laissent jouer leurs enfants. La santé est l'un ***des meilleurs indicateurs*** de l'atteinte des objectifs de développement durable par les villes, et contribue à rendre les villes inclusives, sûres et résilientes pour l'ensemble de la population.

Avec les dirigeants des villes, nous devons faire face à la combinaison toxique de plusieurs phénomènes : migrations rapides des zones rurales vers les zones urbaines, mouvements de population mondiaux, stagnation économique, fort taux de chômage et de pauvreté, détérioration de l'environnement et pollution. Nous n'accepterons pas que les habitants des quartiers défavorisés souffrent de manière disproportionnée des problèmes de santé ou rencontrent des difficultés d'accès aux services de santé.

### *Nous nous engageons à :*

- donner ***la priorité aux politiques engendrant des avantages conjoints*** pour la santé et le bien-être, notamment aux politiques urbaines dans d'autres domaines, en exploitant pleinement l'innovation sociale et les technologies interactives ;
- aider les villes à ***promouvoir l'équité et l'inclusion sociale,*** en tirant parti des connaissances, des compétences et des priorités des différentes populations au moyen d'un forte mobilisation communautaire ;
- réorienter les services sanitaires et sociaux en vue ***d'optimiser un accès équitable*** et de placer les peuples et les communautés au centre.

alterre
bourgogne
franche-comté

# Quels bénéfices pour les projets territoriaux de développement durable ?

- **Parce qu'elle touche** au mieux-être quotidien, et qu'elle constitue une notion plus concrète que le DD, la santé et notamment la santé environnement, s'avère être un levier pour (re)mobiliser l'ensemble des acteurs en faveur du DD.

- **Oui mais :** la santé, en tant que compétence, ne relève pas directement des collectivités territoriales.

- **Et pourtant :** par leurs politiques d'aménagement urbain, d'habitat, de gestion de l'eau, de cohésion sociale, d'équipements sportifs, sociaux et de loisirs…. Elles ont des impacts sur les déterminants de santé. Elles ont donc une forte capacité à agir.

alterre
bourgogne
franche-comté

# Quels bénéfices pour les projets territoriaux de développement durable ?

- **Constat :** Par leurs engagements dans des démarches DD, des collectivités agissent en faveur de la préservation de l'environnement., du social… Indirectement, ces démarches ont un impact positif (ou neutre) sur la SE mais parce que les actions ne sont pas engagées en intégrant ce « filtre » alors l'impact en termes de santé n'est que peu mis en valeur. Exemple : les jardins partagés en pied d'immeuble, sous l'angle santé => amélioration du bien-être, favorisent l'activité physique, la consommation de fruits et légumes sains et de saison… <u>Des avantages peu valorisés</u>

**=> Année 2016 :** thématique SE dans le réseau territoires durables. « nouvelle porte » universelle pour le DD

Mix de territoires DD, d'acteurs de la santé (territoires, Ireps, associations…)

alterre
bourgogne
franche-comté

# Quels bénéfices pour les projets territoriaux de développement durable ?

Outils du DD

Thématiques

alterre
bourgogne
franche-comté

# Quels bénéfices pour les projets territoriaux de développement durable ?

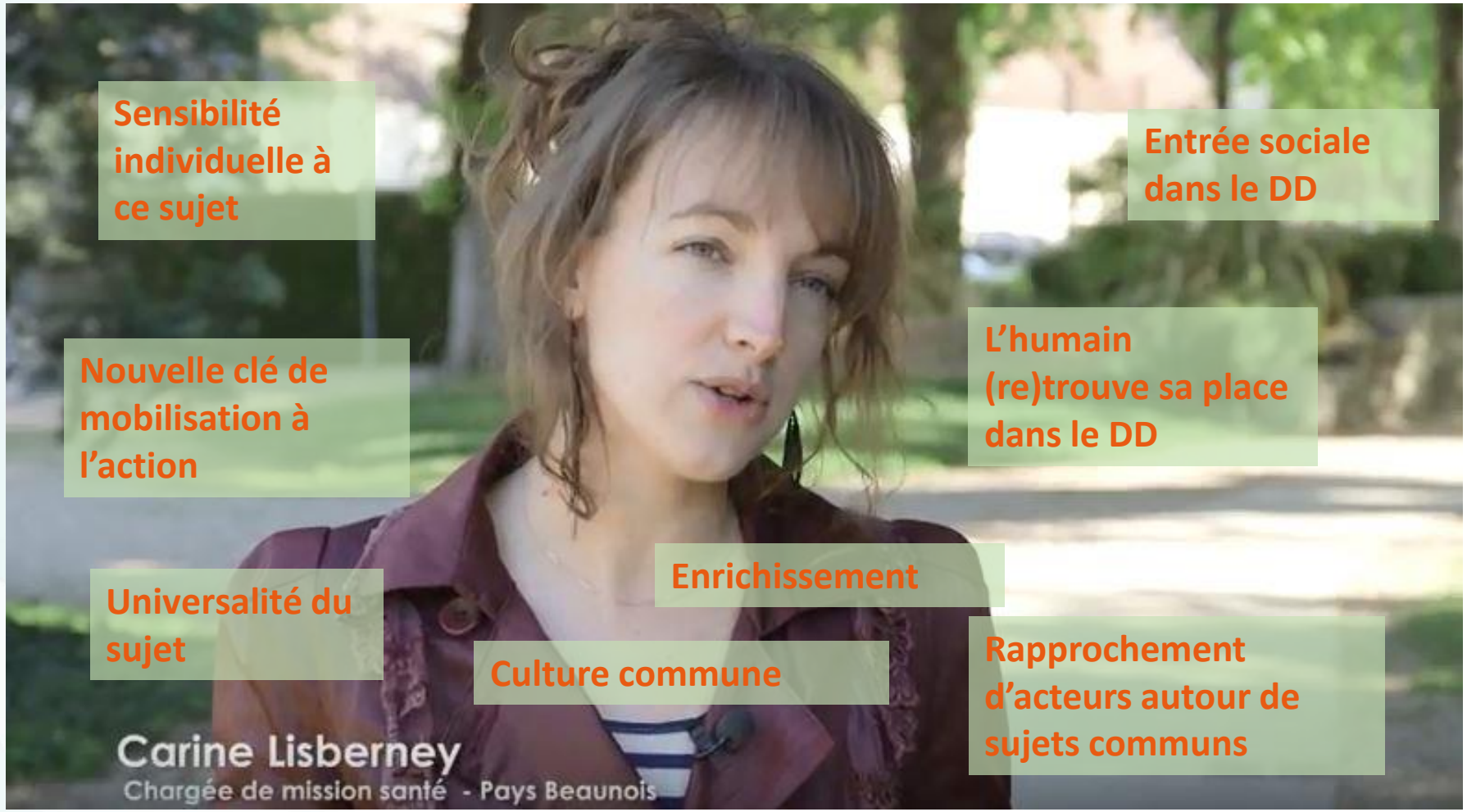


Sensibilité individuelle à ce sujet

Entrée sociale dans le DD

Nouvelle clé de mobilisation à l'action

L'humain (re)trouve sa place dans le DD

Universalité du sujet

Enrichissement

Culture commune

Rapprochement d'acteurs autour de sujets communs

https://www.youtube.com/watch?time_continue=87&v=x0zvIpvKVi4

alterre bourgogne franche-comté

# Quels liens avec les politiques sectorielles menées par les collectivités

(environnement, alimentation, urbanisme, mobilité…) ?

*Les déterminants de santé sont partout et nous concernent tous…*

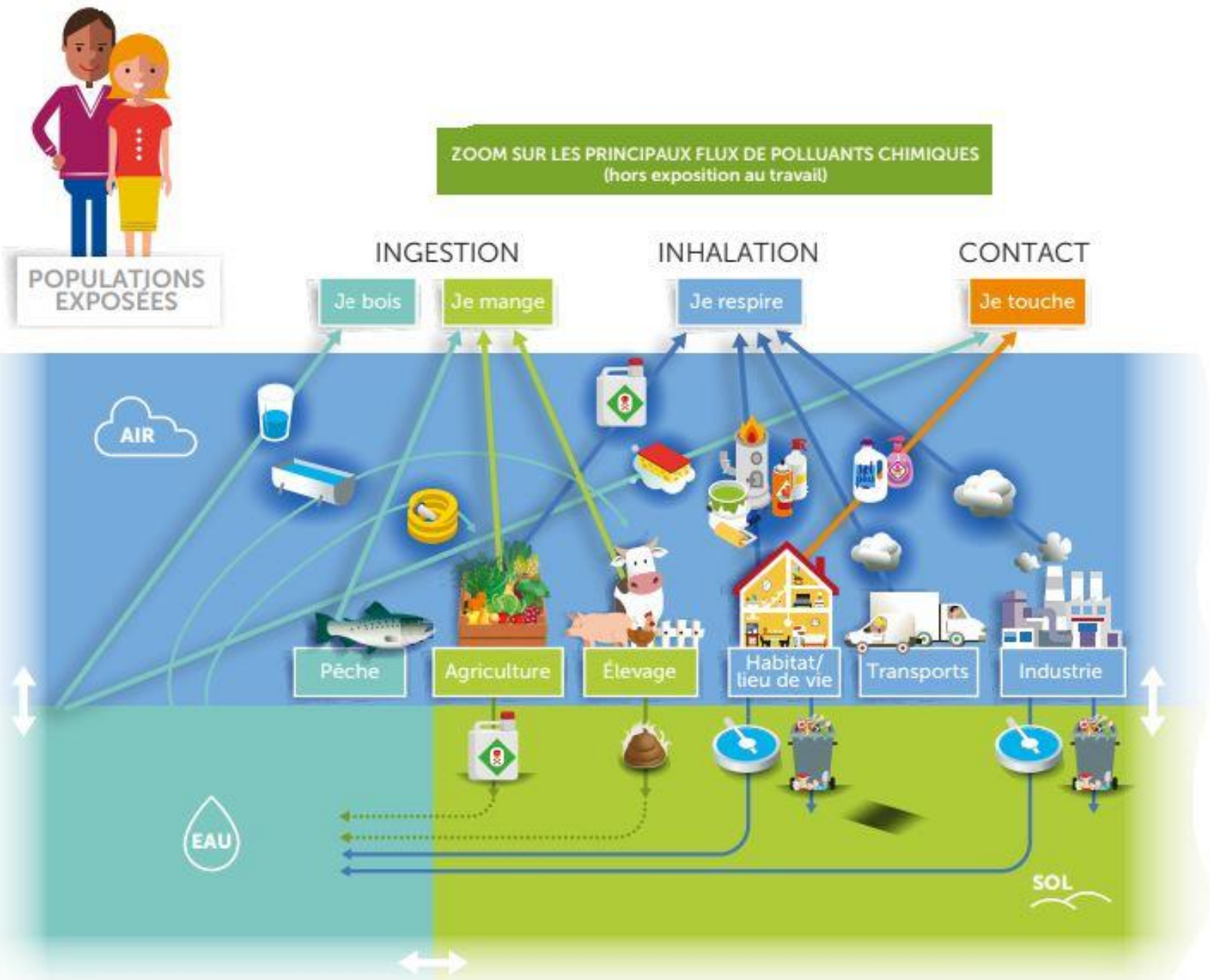


alterre bourgogne franche-comté

# Quels liens avec les politiques sectorielles menées par les collectivités ?
(Focus urbanisme)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

## Évolution historique des enjeux de santé-environnement au regard de l'urbanisme

| QUELQUES DATES CLÉS | DOCTRINES URBAINES | ENJEUX DE SANTÉ-ENVIRONNEMENT LEVIERS URBANISTIQUES |
|---|---|---|
| **1882** : Décret-loi relatif aux rues de Paris et début des travaux du Préfet Hausmann<br>**1856** : Création du Parc de la Tête d'Or à Lyon<br>**1883-84** : Arrêtés du Préfet Poubelle (obligation de mettre les déchets ménagers dans un récipient clos) | 19e s. urbanisme hygiéniste | • Insalubrité et « miasmes »<br>• Épidémies de peste et de choléra<br>• Assainissement et aération du tissu urbain |
| **1920-30** : Création d'un ministère de l'Hygiène puis de la Santé publique<br>**1933** : Charte d'Athènes<br>**1944** : Création du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme<br>**1971** : Création du ministère de l'Environnement<br>**1986** : Charte d'Ottawa (promotion de la santé)<br>**1994** : *Charte d'Aalborg (ville durable) | Du début jusqu'au dernier tiers du 20es. urbanisme fonctionnaliste et de plannification | • Épidémies de tuberculose<br>• Demande sociétale pour plus de confort et de qualité de vie : logements plus confortables, apparition du « tout automobile »<br>• « Aseptisation » (aération, luminosité) puis confort (WC, douche...) des logements, création des grands axes de circulation |
| **2000** : Loi de solidarité et de renouvellement urbain<br>**2010** : Création des ARS<br>**2010** : Décret rendant obligatoire la consultation des ARS pour tout projet susceptible de porter atteinte à la santé<br>**2011-12** : Décrets portant réforme des études d'impact et des documents d'urbanisme | Fin 20es. urbanisme durable | • Épidémies de maladies non-transmissibles et chroniques<br>• Isolement social, inégalités de santé...<br>• Développement des mixités (fonctionnelle, sociale et générationnelle), des lieux de détente et de convivialité...<br>• Développement des modes de transport doux et des transports en commun, densification urbaine |

Source : D'après le guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé », EHESP, 2014
*Charte d'Aalborg : Adoptée par les participants à la conférence européenne sur les villes durables, elle se présente comme une anticharte d'Athènes, prônant une densité et une mixité des fonctions urbaines au service du développement durable.

## Quels liens avec les politiques sectorielles menées par les collectivités ?
(Focus urbanisme)

**Sur quels outils existants, réglementaires ou non, à différentes échelles peut on s'appuyer ?**

- **Le SCoT** qui permet de spatialiser la mobilité, les accès aux soins notamment ;
- **Les PLU et PLUi** qui doivent prendre en compte les risques, les nuisances, la qualité de l'eau, les mobilités alternatives à l'automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, la réduction des émissions de gaz à effet de serre…

*=> À noter que le porter à connaissance et les notes d'enjeux de l'État représentent des leviers majeurs pour la prise en compte des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme.*

- **L'évaluation d'impact sur la santé** (EIS) qui est une démarche qui permet d'interroger un projet à différentes échelles quant à ses effets sur la santé et la qualité de vie des populations.
- **L'évaluation environnementale**, avec son volet santé, et l'étude d'impact pour certains projets qui obligent à se poser la question de l'impact sur les populations (pollutions, air, bruit, poussières…).
- **Les outils de l'urbanisme opérationnel** dont la démarche ÉcoQuartier dont les 20 engagements croisent de façon quasi exhaustive les déterminants de santé.

Tous ces outils permettent d'assurer la participation des habitants à différents niveaux via les enquêtes publiques qui sont des outils réglementaires, mais aussi et surtout via la panoplie de la démocratie participative : réunions publiques, ateliers de diagnostic partagé, ateliers de co-construction de projets, chantiers participatifs…

alterre bourgogne franche-comté

# Quels liens avec les politiques sectorielles menées par les collectivités ?

(Focus santé)

**Politique de la ville**

- ASV
- Place montante de la SE dans le contenu des ateliers

**Politique climatique - énergétique**

- PCAET
- Volet air récent

**Politique territoriale**

- PETR – Contrat Local de Santé
- Intégration d'un volet SE dans les CLS

Autres : gestion des espaces verts,
de l'eau potable et des rivières, éducation…

alterre bourgogne franche-comté

# Quels liens avec les politiques sectorielles menées par les collectivités ?

(Focus santé)

## BÉNÉFICES DE L'ACTION INTERSECTORIELLE POUR LA SANTÉ

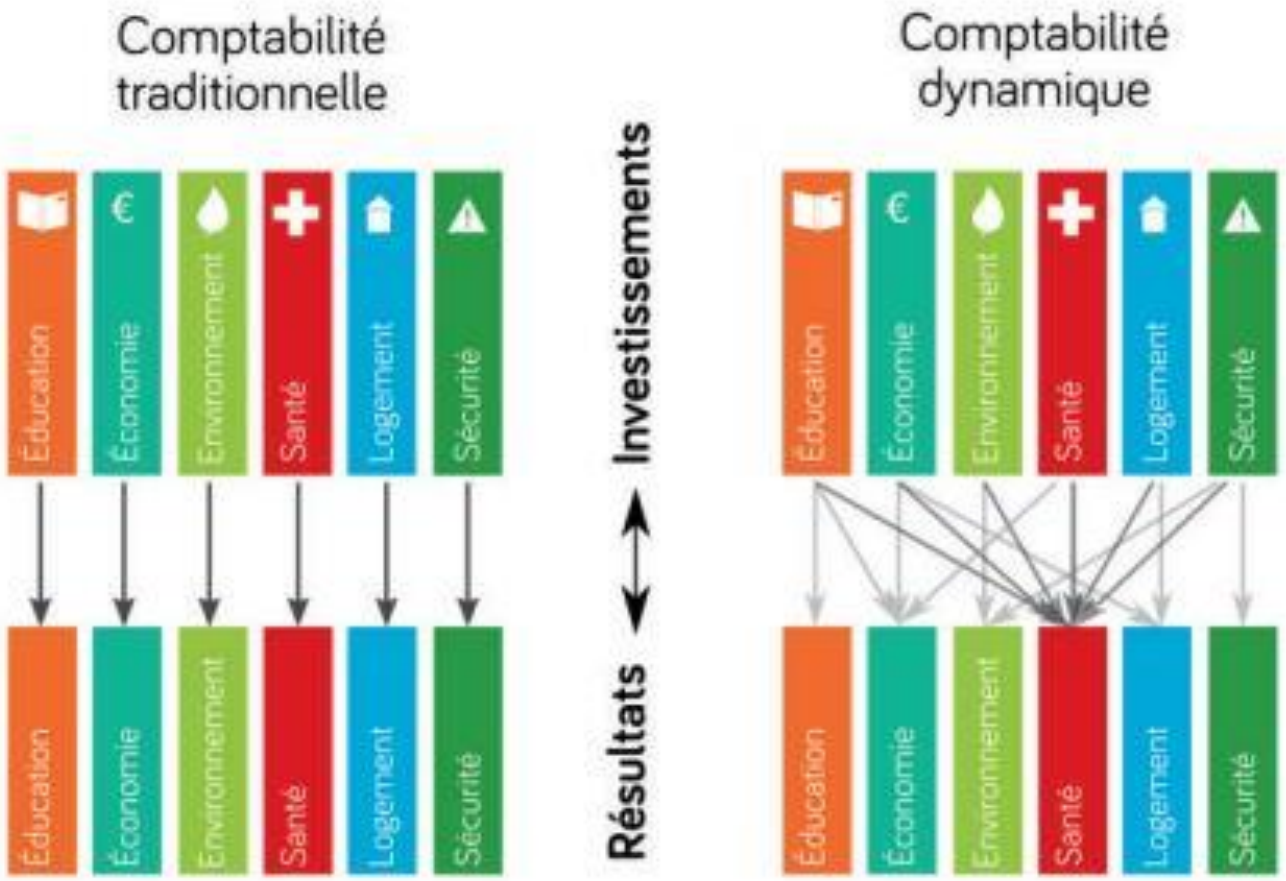


Source : adapté de Green, 2009

En opposition à une approche sectorielle, l'approche transversale d'une thématique, telle que la santé, favorise le décloisonnement, permet de réunir et d'associer différents métiers, compétences et ressources nécessaires autour d'une finalité partagée dans le but de construire une culture commune et d'obtenir des résultats démultipliés.

alterre bourgogne franche-comté

# Merci pour votre participation !

Rendez-vous sur

www.alterrebourgognefranchecomte.org

alterre
bourgogne
franche-comté

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
DIRECTION RÉGIONALE
Bourgogne Franche-Comté

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ